



Pomy, le 27 mai 2024

MUNICIPALITE
de
POMY

Préavis municipal 2024 – 01

sur les comptes communaux et le rapport de gestion 2023

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 sur les Communes (art. 93 c),
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes (art. 34),
- du règlement du Conseil général de Pomy du 5 mai 2014 (art. 87 à 95),

la municipalité a le plaisir de soumettre à votre approbation le présent rapport sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2023. Les comptes 2023 ont été approuvés par la municipalité lors de la séance du 27 mai 2024.

Il se résume comme suit :

Total des charges	CHF	3'891'244.99
Total des revenus	CHF	<u>3'923'039.61</u>
Excédent de revenus	CHF	<u>31'794.62</u>

Le résultat des comptes 2023 est positif après les écritures de boucllement, alors qu'un déficit de CHF 317'649 était budgété.

Le résultat 2023 est la conséquence de meilleures recettes fiscales pour env. CHF 146'000 (personnes physiques et morales CHF 91'000 et impôts conjoncturels CHF 55'000), des recettes supplémentaires liées aux taxes d'épuration de CHF 75'000 (nouvel assujettissement à la TVA dès le 01.01.2020 et dégrèvement ultérieur de l'impôt préalable), d'une diminution globale des charges imposées d'env. CHF 64'000 (péréquations et intercommunales) et de la maîtrise des charges relatives au bon fonctionnement et entretien de notre commune de CHF 152'000 (charges salariales et administratives, entretien des infrastructures (bâtiments et routes).

La marge d'autofinancement est également positive de CHF 544'119.06 mais il a fallu recourir à une augmentation des emprunts de CHF 1'152'257.20 afin de couvrir les dépenses d'investissement nettes de CHF 1'141'243.56.

Les écritures de bouclage (sans impact des disponibilités), qui interviennent après la marge d'autofinancement, se détaillent ainsi :

Marge d'autofinancement	CHF	544'119.06
./. Amortissements	CHF	361'476.20
./. Amortissements supplémentaires	CHF	59'877.76
+ Prélèvements de fonds de réserve	CHF	285.80
./. Attributions à fonds de réserve	CHF	91'256.28
Résultat, excédent de recettes	CHF	31'794.62

Résumé et présentation des comptes de l'année 2023

Compte de fonctionnement (classification administrative)	Compte 2023		Budget 2023		Compte 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
ADMINISTRATION GENERALE	610'130	227'979	679'086	231'190	560'467	268'290
FINANCES	572'691	2'629'828	529'430	2'428'007	668'132	2'510'706
DOMAINES ET BATIMENTS	672'938	574'225	704'130	612'600	554'734	491'608
TRAVAUX	529'735	300'347	541'505	210'580	433'619	224'012
INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	583'065	0	616'625	0	537'730	0
POLICE	150'117	8'803	163'350	11'000	196'491	30'880
SECURITE SOCIALE	590'710	0	576'900	0	539'969	0
SERVICES INDUSTRIELS	181'859	181'859	154'575	154'575	235'339	208'339
Totaux	3'891'245	3'923'040	3'965'601	3'647'952	3'726'481	3'733'835
Excédents charges / revenus	31'795			317'649	7'354	

Charges et revenus par nature

Comptes de fonctionnement (par nature)	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart vs budget	%	Comptes 2022	Ecart vs 2022	%
Charges de personnel	398'483	445'832	-47'349	-10.6%	405'433	-6'950	-1.7%
Biens, services et marchandises	589'150	690'930	-101'780	-14.7%	555'062	34'088	6.1%
Intérêts passifs	175'331	147'530	27'801	18.8%	38'741	136'590	352.6%
Amortissements	433'452	394'085	39'367	10.0%	418'873	14'579	3.5%
Dédommagements à des collectivités publiques	1'973'083	2'009'630	-36'547	-1.8%	1'862'506	110'577	5.9%
Subventions accordées	25'054	30'719	-5'665	-18.4%	38'879	-13'825	-35.6%
Attributions aux financements spéciaux	91'256	20'585	70'671	343.3%	211'766	-120'510	-56.9%
Imputations internes	205'436	226'290	-20'855	-9.2%	195'221	10'215	5.2%
Charges	3'891'245	3'965'601	-74'356	-1.9%	3'726'481	164'764	4.4%
Impôts	1'983'915	1'889'100	94'815	5.0%	1'989'383	-5'468	-0.3%
Patentes, concessions	20'053	19'000	1'053	5.5%	20'845	-793	-3.8%
Revenus des biens	382'334	426'830	-44'496	-10.4%	345'389	36'945	10.7%
Taxes, émoluments, produits des ventes	622'840	567'465	55'375	9.8%	598'884	23'956	4.0%
Parts à recettes, contributions cantonales	98'348	50'000	48'348	96.7%	55'618	42'729	76.8%
Dédommagements de collectivités publiques	517'798	469'267	48'531	10.3%	496'249	21'550	4.3%
Subventions acquises	92'030	0	92'030	0.0%	10'706	81'325	759.6%
Prélèvements sur les financements spéciaux	286	0	286	0.0%	21'540	-21'254	-98.7%
Imputations internes	205'436	226'290	-20'855	-9.2%	195'221	10'215	5.2%
Revenus	3'923'040	3'647'952	275'088	7.5%	3'733'835	189'205	5.1%
Excédent charges / revenus	31'795	-317'649			7'354		

Administration générale

Des élections complémentaires pour remplacer Monsieur Gruet, démissionnaire à fin mai ont eu lieu et ont permis d'accueillir M. Jeanrenaud début juillet au sein de la municipalité.

Le poste à la bourse communale a été inoccupé pendant 3 mois. Madame Araujo a assuré l'intérim jusqu'à fin novembre.

Recettes fiscales

Les recettes nettes des impôts réguliers sont supérieures aux prévisions mais néanmoins assez stables depuis plusieurs années. La valeur de notre point d'impôt qui se montait à CHF 26'763 pour 2022, est de CHF 27'255 en 2023, ce qui ramène un point d'impôt par habitant à CHF 31.15. Les recettes des impôts conjoncturels sont également au-dessus du budget et de l'année précédente. 30% des recettes sur les frontaliers et 50% sur les droits de mutation/gains immobiliers/successions et donations sont rétrocédées au canton via la cohésion sociale.

	2023	2022	2021	2020
Rendement impôts réguliers	1'935'140	1'900'208	1'979'208	1'937'966
Nombre d'habitants	875	868	838	803
Taux d'impôt	71.0	71.0	71.0	71.0
Valeur point d'impôt communal	27'255	26'763	27'876	27'295
Valeur point d'impôt communal/habitant	31.15	30.83	33.27	33.99
Impôts conjoncturels (droits mutation/successions et donations/gains immobiliers/frontaliers)	130'154	124'659	225'011	182'488

Réalisations

Différents travaux ont été réalisés par la municipalité dans le cadre de sa politique d'entretien et de maintenance des ouvrages. Voici un résumé des travaux effectués :

- Forêts : les forêts sont entretenues par l'association des propriétaires du triage forestier du Cerisier.
- Maintenance des appartements
351 Trolliet : un incendie s'est déclaré dans la buanderie de l'immeuble et les charges ont été entièrement couvertes par l'ECA.
352 Grande salle : en plus des divers travaux d'entretien, une banque frigorifique a été installée conformément au budget.
358 Bâtiment communal : quelques travaux de rafraîchissement ont eu lieu dans l'appartement au 2^e étage pour faire suite au changement de locataires. L'appartement a été vide durant 3 mois et demi.
Tous les autres bâtiments communaux ont subi quelques travaux d'entretien de minime importance.

- Entretien routier : travaux d'épavage le long des routes communales et broyage des branches qui débordent sur les domaines publics en bordure des chemins forestiers. Réfection des bordures des chemins du hameau de Chevressy (Ch.de la Rochette et de Floreyres).
- Parcs, promenades : achat de 2 tables provenant du Giron. Elles seront installées au terrain de sport et à la place de jeux.
- Réseau égouts : plusieurs curages de canalisations et collecteurs EC et EU ont été effectués au ch. des Vignes, Bas de Clon, Ch. Forge et Champ de Pin.
- Réseau eau potable : plusieurs fuites constatées notamment à la route de Cuarny, au ch. de la Repia et au ch. Champ de Pin ont été réparées.

En conclusion, ces différents travaux effectués par la municipalité démontrent l'importance de disposer d'un budget adéquat pour soutenir les activités d'entretien et de maintenance de nos ouvrages. Ils garantissent la durabilité des infrastructures et de la sécurité des citoyens tout en préservant la qualité de vie dans la commune.

Ecritures de boucllement

Dans le cadre du boucllement de l'exercice 2023, la municipalité a procédé à différentes opérations destinées à épurer les comptes ainsi qu'à alléger les budgets futurs. Ces opérations sont comprises dans le résultat final.

En détail, les amortissements complémentaires comptabilisés :

1460.22	Archives communales	CHF	19'877.76
1460.23	Etude révision PGA	CHF	40'000.00
		CHF	59'877.76

Bilan

Le bilan augmente de CHF 1'016'596.88 et cet écart s'explique ainsi :

à l'**ACTIF** par:

- diminution des disponibilités	-43'369.03
- augmentation des débiteurs et transitoires	205'326.31
- augmentation du patrimoine financier	134'750.00
- augmentation du patrimoine administratif	719'889.60

au **PASSIF** par:

- diminution des créanciers et transitoires	-147'834.18
- augmentation des emprunts	1'041'665.96
- augmentation des fonds de réserve	90'970.48
- augmentation du capital (bénéfice 2023)	31'794.62

Investissements

Le détail des dépenses par préavis (investissements) se résume comme suit :

Objet	Préavis	Augmentation 2023	Subsides et participations tiers 2023	Dépenses nettes 2023
Réhabilitation STEP	2018-05 + 2021-11	52'941.20	-	52'941.20
Collec.EC+EU giratoire Orif	part 2021-12	319'761.85		319'761.85
Réfection chemin de Calamin & mobilité douce	2017-05		-146'990.00	-146'990.00
Giratoire ORIF et mobilité douce	part 2021-12	812'130.05		812'130.05
Mise aux normes distribution eau	2021-04	36'094.75		36'094.75
Remplacement conduite EP Pomy-Nord	2023-06	10'409.00		10'409.00
Eclairage public: giratoire ORIF	part 2021-12	23'197.80		23'197.80
Réorganisation archives communales	2020-08 + 2022-06	19'877.76		19'877.76
Etude révision PGA	2020-07	13'821.15		13'821.15
		1'288'233.56	-146'990.00	1'141'243.56

Endettement

L'endettement au 31.12.2022 était de CHF 8'679'750 contre CHF 9'538'007.20 au 31.12.2023. L'emprunt auprès de Postfinance de CHF 700'000.- a été remboursé et un nouvel emprunt relatif au préavis pour les dépenses liées au giratoire Orif a été contracté pour un montant total de CHF 1'852'257.20. La commune a procédé pour CHF 294'000.- d'amortissements.

Tous les emprunts ont été renouvelés à fin décembre à un taux de 2.11% pour trois mois. La tendance est à une légère baisse durant le premier trimestre 2024. La politique des emprunts sera revue dans le courant 2024.

Plafond d'endettement et cautionnement

Le plafond d'endettement brut au 31.12.2023 est de CHF 9'938'779.12 sur 11 millions.

L'écart avec 2023 est de CHF 926'051.31 et se justifie ainsi :

Augmentation endettement	augmentation des emprunts	858'257.20
	augmentation des dettes à court terme	183'408.76
Diminution endettement	diminution créanciers	-115'614.65
Augmentation de l'endettement		926'051.31

La quote-part de Pomy relative aux dettes effectives des associations intercommunales s'élève à CHF 90'875, soit 7.2% de CHF 1'264'400 (ASIYE et ORPC NV) et respecte également le plafond de 3 millions.

Evolutions futures

Les recettes liées à la gestion des déchets n'ont pas permis de couvrir l'entier des charges, malgré le prélèvement au fonds de réserve (constitué en 2022 de CHF 280.85). La municipalité devra étudier les différentes possibilités pour équilibrer ce dicastère, afin d'appliquer le principe d'utilisateur-payeur.

La municipalité continue de maîtriser au mieux tant les dépenses que les recettes de fonctionnement sur lesquelles elle a une influence directe. Elle veille à définir les priorités de manière à maintenir une gestion saine des finances de la commune.

La municipalité et la boursière communale sont à disposition des conseillers et conseillères pour répondre à toutes les questions que pourraient susciter la présentation des comptes 2023.

Conclusions

Au terme de ce préavis, la municipalité propose au conseil général d'accepter le rapport de gestion ainsi que les comptes 2023 tels que présentés et d'en donner décharge à la municipalité.

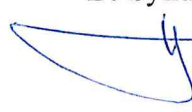
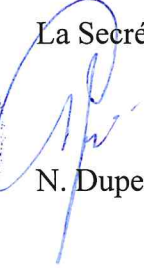
LE CONSEIL GENERAL DE POMY

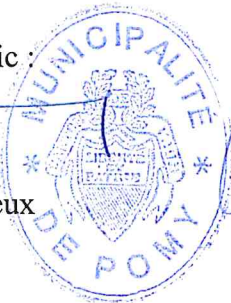
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, vu le préavis n° 2024 – 01 de la municipalité,
- entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de ce sujet,

DECIDE

- d'approuver l'attribution de l'excédent de recettes de CHF 31'794.62 au capital, qui s'élèvera après cette opération à CHF 123'909.85
- d'accepter les comptes 2023 tels que présentés et d'en donner décharge à la municipalité et à la bourse communale

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :  La Secrétaire : 

Y. Débieux  N. Dupertuis

Adopté en séance de municipalité du 27 mai 2024.